



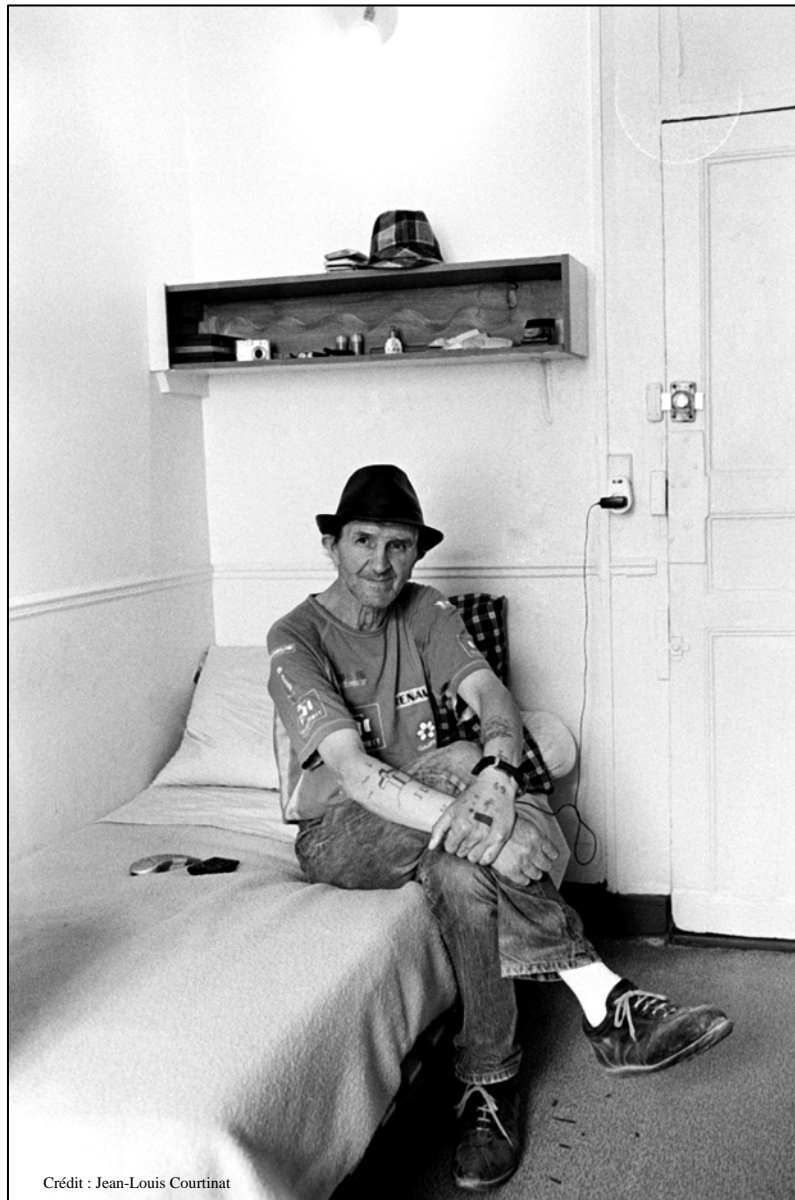
les petits frères des Pauvres

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Depuis 1946, les petits frères des Pauvres accompagnent, dans une relation fraternelle, des personnes – en priorité de plus de 50 ans- souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.

DOSSIER DE PRESSE 2013

Les petits frères des Pauvres : Héberger-Loger



Crédit : Jean-Louis Courtinat

Contact les petits frères des Pauvres
Clémence de Monpezat
Responsable de la communication
64, avenue Parmentier
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 13 14/14 49
clemence.demonpezat@petitsfreres.asso.fr

Contact presse – Profile PR
Mendrika Rabenjamina – 01 56 26 72 24
mrabenjamina@profilepr.fr
Tv-radios : Sonia Menhane – 01 56 26 72 03
smenhane@profilepr.fr

Sommaire

Les personnes de plus de 50 ans n'échappent pas au mal-logement

Les petits frères des Pauvres et le logement

- 1) Un objectif : contribuer à un logement stable**
- 2) Héberger-loger : la réponse des petits frères des Pauvres**
- 3) Le parcours de relogement des personnes sortant de la rue, un savoir-faire des petits frères des Pauvres**

Annexe 1 : répartition du patrimoine immobilier social de la Fondation Bersabée

Annexe 2 : profil des personnes logées par la Fondation des petits frères des Pauvres

Les personnes de plus de 50 ans n'échappent pas au mal logement¹

Depuis 1946, les petits frères des Pauvres, association reconnue d'utilité publique, accompagnent, dans une relation fraternelle, des personnes - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves. Grâce à l'engagement de 9 700 bénévoles, les petits frères des Pauvres aident 37 000 personnes dont 10 000 sont accompagnées régulièrement.

L'habitat est un outil d'inclusion sociale et de relation. Il peut aussi renforcer l'isolement s'il n'est pas adapté aux besoins (tant physique que relationnel) de son occupant. Part importante des dépenses contraintes, il contribue fortement à l'équilibre budgétaires des ménages. Après une période d'amélioration de la situation économique des personnes âgées, cette tendance s'est inversée depuis plusieurs années.

Les personnes âgées qui font appel aux petits frères des Pauvres sont celles qui n'arrivent plus à vivre, dans l'isolement, un vieillissement difficile. L'isolement social et la solitude entraînent une souffrance considérable pour les plus âgés qui ne trouvent plus de sens et d'utilité à leur vie. A cette souffrance s'ajoutent de plus en plus souvent des problèmes d'habitat :

- l'inadaptation de l'habitat et parfois son insalubrité renforcée par la perte de capacité à entretenir le logement et le repli sur soi,
- des parcours résidentiels descendants,
- des entrées contraintes en institution,
- des conditions de vie parfois difficiles en structures collectives de grande capacité,
- des difficultés du maintien à domicile dans des logements qui ne sont plus adaptés à la dégradation de la santé et de la mobilité de la personne,
- des difficultés financières qui se traduisent par un nombre de personnes âgées à la rue ou en logement précaires (hôtels au mois...) de plus en plus important.

Lorsque les personnes ne bénéficient que du minimum social, financier et culturel, ces situations deviennent plus aiguës ; d'autant qu'avec l'âge, les inégalités sociales préexistantes s'accroissent (personnes seules et âgées vivant en zones urbaines sensibles, en milieu rural, en foyers de vieux migrants, sans domicile fixe...).

¹ Voir : L'état du mal logement en France, Rapport annuel 2009, Fondation Abbé Pierre, chapitre 1 « personnes âgées et logement : le retour à la précarité » rédigé en collaboration avec les petits frères des Pauvres

Les petits frères des Pauvres et le logement

1) Un objectif : contribuer à un habitat stable

→ **Contribuer à la stabilité des personnes âgées chez elles en respectant leur choix de vie** : les petits frères des Pauvres sont promoteurs du maintien à domicile et souhaitent son développement. De manière générale, ils entendent promouvoir des alternatives aux structures collectives de grandes capacités (petites unités de vie, recours à l'hébergement temporaire, logements groupés, etc.).

→ **Accompagner les personnes sans abri ou sans domicile stable** vers et dans le logement en conciliant leur accueil inconditionnel et la participation -en particulier financière- à leur propre parcours.

→ **Accompagner sans rupture de relation et dans la durée** est un principe de base essentiel qui oblige à assurer obligatoirement les relais d'accompagnement des personnes entre équipes.

Quand l'offre locale d'hébergement ou de logement de qualité n'est pas suffisante, les petits frères des Pauvres s'investissent comme **opérateur de solutions d'habitat** :

- en petites unités de vie inscrites dans la cité, adaptées à la perte d'autonomie et aux contraintes de l'âge,
- en logements diffus lorsque l'offre privée ou publique ne suffit pas ou n'est pas adaptée aux besoins des personnes. Ce choix s'explique par la volonté de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.



En 2012, plus de 1 800 personnes ont bénéficié de l'action « Héberger/Loger » des petits frères des Pauvres.

■ Héberger, loger mais pas seulement

Pour répondre de la manière la plus adaptée aux besoins et aux aspirations des personnes de grand âge ou en situation de précarité, **les petits frères des Pauvres s'appuient essentiellement sur l'engagement de bénévoles**, expression d'une solidarité citoyenne et source d'innovation.

Entre bénévole et personne accompagnée, une relation fraternelle s'instaure, fondée sur la reconnaissance de la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité.

Cet accompagnement est global, complémentaire des dispositifs sociaux. Il prend en compte le logement, comme les autres besoins de la personne (ressources, santé...).

Les petits frères des Pauvres font aussi appel à un bénévolat de compétence et mobilisent près d'une centaine de bénévoles pour prendre en charge de nombreuses missions dans le domaine de la gestion immobilière et locative : recherche d'appartements, études et suivis des travaux, suivi des assemblées de copropriété, petit entretien des logements et bricolage au profit des locataires, médiation locative, relations avec les autres bailleurs sociaux...



Crédit : Jean-Louis Courtinat

Jacques, bénévole pour les « visites techniques » de l'ensemble du parc immobilier

Bénévole depuis fin 2003, je travaillais dans la banque, mais je me suis toujours intéressé à l'immobilier. Même si ma mission comporte un aspect très technique, l'essentiel, c'est l'écoute. Je fais en moyenne 3 à 4 visites par journée, selon qu'il s'agit d'une urgence (fuites...) ou de besoin de réactiver des liens anciens. Mon objectif : visiter en 2 ans l'ensemble du parc d'Ile-de-France, soit 270 appartements, avec 3 équipes de 2 bénévoles. L'accueil est chaleureux, et à part chez les 5 % de "grincheux", les portes s'ouvrent ; on est attendu, invité. Boissons et gâteaux sont souvent proposés. Rapidement le dialogue est lancé, et les photos de famille font l'objet de commentaires. Presque toujours, le locataire perçoit la visite à domicile comme valorisante : fierté de montrer son cadre de vie personnalisé. Elle rassure les locataires soucieux de pouvoir rester dans leur logement et parfois inquiets sur leur devenir.

Francois, bénévole à la Fraternité Paris-Saint-Maur

Plusieurs des personnes que j'accompagne se trouvaient en attente d'un logement pérenne. Deux se trouvaient à l'hôpital, deux à l'hôtel et la dernière dans une maison de retraite médicalisée. Le provisoire « durable », pour certaines d'entre elles, commençait à peser. Les visites régulières à ces personnes ont permis de maintenir une permanence du lien avec les petits frères des Pauvres, d'entretenir leur projection dans l'avenir et ainsi d'éviter les découragements d'autant que pour la moitié d'entre elles des problèmes de santé importants impactaient leur moral. Après 16 mois d'attente pour certaines, toutes ont trouvé cet hébergement durable tant attendu et ont pu voir se dissiper leurs craintes (serai-je pris ? ne m'a-t-on pas oublié ? combien de temps cela va-t-il durer ?) et permis à ces personnes de voir se concrétiser leur aspiration à plus de stabilité et à plus de confort. Mais pour une personne accueillie, il a pu être observé une période de décompensation : le fait d'avoir atteint son objectif la laisse du coup « vacante », sans projet ; ce qui la tenait debout n'ayant plus de raison d'être, il lui faut maintenant trouver quelque chose qui la mobilise à nouveau et lui permette de se projeter autrement dans l'avenir.

2) Héberger-loger : la réponse des petits frères des Pauvres

Les petits frères des Pauvres ont développé toute une palette de réponses aux besoins d'hébergement et de logement des personnes qu'ils accompagnent :

- **457 logements autonomes** sur le territoire national
- **18 maisons d'accueil temporaire, transitoire ou prolongé** pour 324 personnes
- **1 établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** pour 60 personnes.

■ Le logement autonome : un toit pour soi

Créée en 1977, la **Fondation Bersabée** (abritée par la Fondation des petits frères des Pauvres) œuvre, en étroite relation avec les différentes entités des petits frères des Pauvres, pour le relogement des personnes de plus de 50 ans, isolées ou en situation d'exclusion. Pour cela, elle acquiert et rénove chaque année des logements sur le territoire national avec l'objectif de répondre au mieux aux besoins des personnes.



Crédit : Eric Dexheimer

Les petits frères des Pauvres disposent ainsi de 457 logements sociaux situés sur l'ensemble du territoire à proximité des équipes d'action qui assurent l'accompagnement des personnes relogées.

Ces logements, essentiellement des studios et des petits deux-pièces sont détenus dans des copropriétés et permettent à leurs occupants de s'inscrire et s'insérer, comme tout un chacun, dans une vie de quartier. Ces personnes – 80 % ont entre 50 et 69 ans- continuent à bénéficier d'un accompagnement par des bénévoles et de l'accès aux différentes activités proposées.

L'association Champ-Marie, association de médiation locative, prend à bail des logements (100 logements propriété de la Fondation Bersabée et 11 d'autres opérateurs) et les sous-loue à des personnes en situation de précarité sur des périodes adaptées à leurs besoins et possibilités.

■ Le logement accompagné : vers et dans le logement

L'Association de gestion des établissements des petits frères des Pauvres (pFP-AGE) a pour objet de gérer toute structure, établissement ou service offrant à des personnes âgées de plus de 50 ans des solutions innovantes d'accueil, de séjour et de logement à titre provisoire ou définitif. Elle gère également un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le Centre de rencontre des générations.

L'association bénéficie d'une solide expérience et de multiples compétences en matière de gestion de structures de ce type.

A travers un panel d'offres de logement très diversifié, l'objectif des petits frères des Pauvres est de proposer des solutions pour répondre au mieux et de façon personnalisée à leur situation et à leurs attentes.

● **3 petites unités de vie à Paris et Nantes** : parce que le choix du lieu de vie doit rester un choix réfléchi et non imposé par le grand âge, le manque de ressources, les accidents de la vie ou tout simplement le manque d'alternatives aux EHPAD, les petites unités de vie à taille humaine permettent de proposer à des personnes âgées de vivre dans un logement indépendant tout en bénéficiant d'une présence sécurisante de personnel 24h/24. Les petites unités de vie travaillent en lien étroit avec les partenaires médicaux et para-médicaux du quartier afin de permettre à chacun le libre choix de ses intervenants et de s'adapter aux besoins de chacun. Les équipes des petites unités de vie accompagnent les personnes jusqu'à leur fin de leur vie à domicile.

Ce type de lieu d'accueil, au croisement du logement (chaque résident a son propre logement et paye un loyer) et d'un établissement médicosocial est appelé à être une alternative plus qu'intéressante aux EHPAD classiques, plus respectueuse des rythmes de chacun.

☞ *46 personnes sont logées dans les petites unités de vie.*

● **Une résidence sociale à Paris** : avec 17 studettes et 6 deux pièces, elle est destinée à des personnes entre 50 et 60 ans qui ne nécessitent pas un accompagnement important tout en leur permettant de reconstruire leur indépendance.

☞ *23 personnes sont logées dans cette résidence sociale.*

● **5 pensions de famille à Paris, Marseille et Bormes-les-Mimosas (83)** : les pensions de famille permettent de proposer à des personnes en difficulté sociale un logement adapté alliant le confort et l'intimité d'un logement autonome et un accompagnement au quotidien permettant de rompre l'isolement. Chaque résident possède son propre logement mais peut participer aux activités proposées régulièrement dans la salle commune. Une équipe salariée et des bénévoles assurent une présence régulière auprès des résidents afin de répondre à leurs demandes de soutien social et relationnel.



Crédit : pFP

Chaque jour dans les pensions de famille, les petits frères des Pauvres partagent la vie de ceux qui sont trop « cassés » pour être seuls dans un logement totalement autonome mais qui n'ont pas leur place, à cette étape de leur vie, dans une maison de retraite.

☞ 89 personnes sont logées dans les pensions de famille.

Michel, un résident d'une pension de famille : Dans pension de famille, y'a famille !

● **1 foyer-appartements pour personnes marginales handicapées psychiques** : dans le Rhône, près de Lyon, « le Patio » propose à des personnes marginalisées et souffrant de handicap psychique des logements individuels regroupés. Celles et ceux qui ne trouvent pas leur place à l'hôpital, en hébergement d'urgence ou en maison de retraite sont ici chez eux. C'est une structure hybride avec 10 logements regroupés autour de parties collectives à la croisée des métiers de l'hébergement des personnes âgées, de l'aide aux personnes marginalisées et d'accompagnement à la sortie d'hôpitaux spécialisés.

☞ 10 personnes sont logées dans ce foyer-appartements.

■ L'hébergement transitoire

A Nantes et Paris, 2 foyers logement accueillent des personnes de plus de 50 ans pour quelques mois, le temps de construire un projet de logement stable. Grâce à des contrats d'hébergement de 3 ou 4 mois renouvelables, ces personnes en début de parcours de relogement peuvent se stabiliser et réapprendre à réinvestir un logement.

☞ 10 personnes sont hébergées en hébergement transitoire.

■ L'hébergement temporaire

Les 8 structures d'hébergement temporaire (dont une ouverte toute l'année) constituent un rempart irremplaçable contre la solitude des personnes âgées.



Crédit : pIP

En Bourgogne, dans le Centre, en Rhône-Alpes, en Bretagne et à Paris, l'hébergement temporaire s'inscrit donc comme un outil souple du soutien à domicile, répondant à des problèmes ponctuels des personnes âgées ou de leurs aidants. En milieu rural, l'hébergement temporaire est un maillon reconnu du maintien à domicile pour des personnes ne pouvant rester dans leur logement durant la saison hivernale.

Des séjours de quelques jours à 3 mois sont proposés afin de pallier aux difficultés temporaires que les personnes âgées connaissent à leur domicile : accident, travaux, convalescence, absence

d'aidants ou tout simplement pour se ressourcer pendant une courte période dans le but de favoriser le maintien à domicile.

Le taux d'occupation très élevé prouve la pertinence de ce type d'accueil dont les petits frères des Pauvres sont l'un des rares promoteurs en petites unités spécifiques.

☞ 172 personnes sont hébergées en hébergement temporaire.

Aline, 86 ans, en hébergement temporaire à l'Abbaye de La Prée (36) : *Je suis déjà venue l'an passé et je m'y plais beaucoup. Passer l'hiver dans ma petite maison, je ne l'imagine plus. Je ne peux pas dire que je n'y vois pas un chat, ma voisine en a quinze, mais sinon, je me sens bien seule. Ici, au moins, on peut se distraire, discuter, jouer aux cartes, se promener également dans l'immense parc avant de revenir se réchauffer au coin du feu. Je reste ici jusqu'à la fermeture, le 15 avril et je peux vous assurer que je reviendrai l'an prochain.*

■ Les dispositifs d'urgence

2 établissements (à Montguichet près de Paris et à Vertou, à côté de Nantes) ouvrent leurs portes durant l'hiver pour accueillir des personnes à la rue. Cette action est le fruit de partenariats conclus avec des associations inscrites dans l'urgence sociale. Toutes les personnes accueillies sont accompagnées par une association partenaire.

☞ 19 personnes sont hébergées en dispositif d'urgence.

■ Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Au cœur de la Sologne, le Centre de rencontre des générations comprend un EHPAD situé dans un domaine de 160 hectares. L'EHPAD est organisé en 4 maisonnées de 15 à 17 lits au sein desquelles les résidents participent à la vie quotidienne. L'autonomie, l'indépendance et l'intimité y sont préservées dans l'esprit de recherche de qualité de vie des résidents.

☞ 40 personnes sont hébergées dans cet EHPAD.

Les petits frères des Pauvres agréés pour leur action « Logement »

Depuis 2010, les petits frères des Pauvres ont obtenu 3 agréments concernant le logement, leur permettant de mener leur mission « Héberger-loger » et de solliciter des subventions publiques :

- l'agrément n°1, centré sur l'offre ou l'adaptation de logements, d'hébergements (appartements sociaux, établissements d'hébergement, hôtels meublés) au travers d'actions d'acquisition, de réhabilitation ou d'amélioration. Il se concentre sur la responsabilité du propriétaire et est porté par la Fondation (Fondation Bersabée).
- L'agrément n°2, centré sur l'accompagnement des personnes dans leur parcours de logement. Il est porté par l'Association.
- L'agrément n°3 ; centré sur l'intermédiation locative (en louant des logements en vue de leur sous-location ou de l'hébergement de personnes favorisées) ou de la gestion de structures destinées à l'hébergement. Il concerne la relation contractuelle locative et la gestion d'établissement. Il est porté par l'association Champ-Marie et les petits frères des Pauvres-AGE.

3) Le parcours de relogement des personnes sortant de la rue, un savoir-faire des petits frères des Pauvres

Retrouver un logement à soi, quand on a connu une vie d'errance, n'est pas simple. Un toit ne suffit pas pour retrouver ses repères. Un relogement peut se traduire rapidement par un échec s'il n'est pas véritablement accompagné. La longue expérience des petits frères des Pauvres leur a permis de construire un savoir-faire, en terme de relogement, afin que les personnes puissent retrouver stabilité et dignité. Les bénévoles jouent un rôle déterminant dans la réussite de ce parcours.

Pour « récupérer » des difficultés de la vie antérieure, cette population a besoin d'une phase intermédiaire, qu'elle trouve en hôtel à la journée, puis en hôtel au mois, avant d'atteindre une autonomie plus grande. Cette population est dans un tel état psychologique qu'il est nécessaire de lui laisser le temps pour reprendre confiance en elle. Il lui faut du temps pour reprendre conscience de ses compétences et investir un nouveau projet personnel.

Suite à un pré-accueil et une évaluation des besoins de la personne, les petits frères des Pauvres acceptent d'accompagner la personne ou lui proposent une réorientation. Il arrive que le refus de l'accompagnement soit lié au fait que la personne ne souhaite pas participer financièrement à son hébergement. Notre expérience montre que l'acceptation d'une participation financière de la personne l'implique dans son parcours et augure bien de l'avenir. La personne aidée retrouve une certaine dignité. Elle paie comme tout le monde. Le processus de réinsertion est engagé.

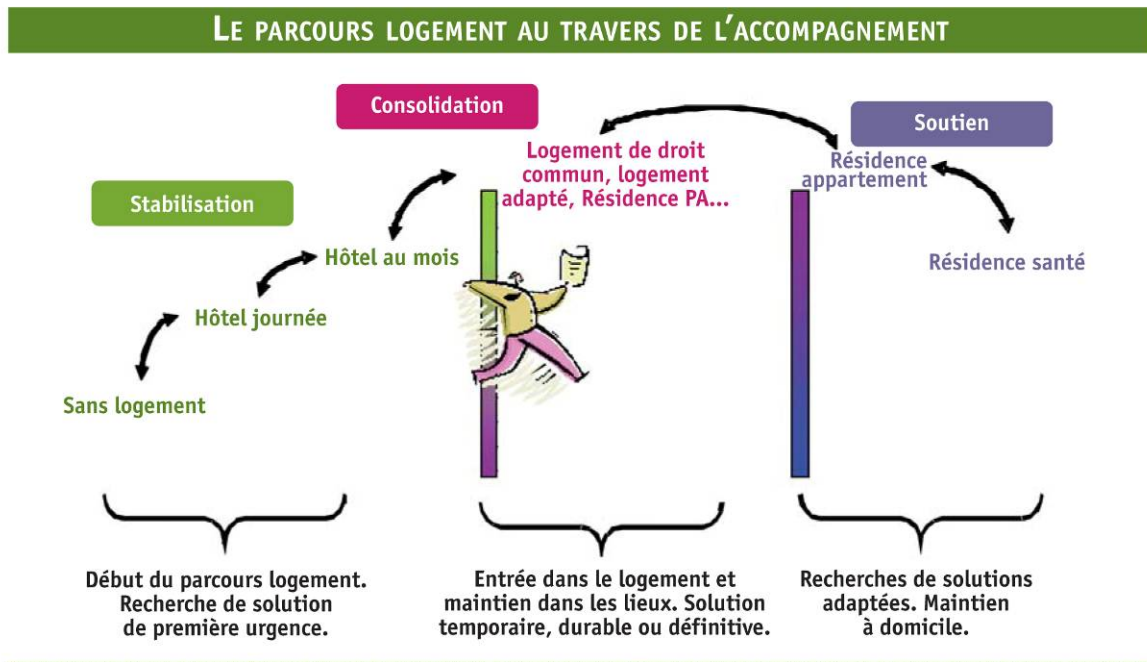
Tout au long de ce parcours, les petits frères des Pauvres, grâce à leurs bénévoles d'accompagnement et leurs salariés « référent social », aident la personne à retrouver ses droits civils et sociaux, à prendre en charge ses problèmes de santé, à chercher un travail (si possible), à renouer des relations sociales apaisées... Au fil du temps, on constate l'émergence :

- **d'une triple relation de confiance** : au fur et à mesure de l'accompagnement, la personne accompagnée accordera sa confiance à l'Association, inversement le référent salarié et le bénévole accompagnant accorderont leur confiance à la personne accompagnée. Constatant qu'elle est valorisée, la personne accompagnée (re) gagnera confiance en elle-même.
- **d'un sentiment d'appartenance** : les personnes accompagnées ne se sentent plus « électrons libres », abandonnées dans la cité mais acquièrent un sentiment d'appartenance. Les lieux d'animation permettent aux personnes de renouer avec ce besoin fondamental de l'être humain : le besoin d'appartenance.

Lors de cette période, d'une durée de 3 à 6 mois, une relation humaine se construit entre les acteurs bénévoles et salariés et la personne accompagnée : il s'agit de la **création du lien social² ou interpersonnel. C'est une richesse non évaluable, non quantifiable mais pourtant réelle, observable et indispensable à un « accompagnement relogement » de qualité.**

² Le lien social, critère d'utilité sociale, peut être défini comme l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Il permet aux individus d'acquérir une identité sociale, d'assurer la cohésion sociale par l'intégration de chacun, soit par le partage de valeurs communes soit par la reconnaissance sociale des différences lors de l'établissement des règles sociales.

Les étapes du parcours de relogement des personnes sortant de la rue :



1. Une période de première stabilisation : l'hôtel à la journée un outil indispensable au parcours de relogement

- Proposition d'une chambre en hôtel à la journée.
La personne participe au paiement de l'hôtel en fonction de ses ressources.
- Mise en place d'une relation d'accompagnement par des rencontres hebdomadaires avec bénévoles et salariés référents.
- Ouverture des droits (tels que le RSA, l'AAH, la CMU ou encore le minimum vieillesse, allocation logement).
- Accès à un ensemble d'activités et de lieux d'animation des petits frères des Pauvres permettant de retrouver des relations et des intérêts : lieu d'accueil de jour, les sorties, les vacances, les repas, la recherche d'une activité salariée.

Cette période permet :

- à la personne de se stabiliser administrativement et socialement, de (ré) apprendre à gérer une vie quotidienne, ses finances, ses relations avec ses voisins et son gérant d'hôtel, (ré) acquérir des repères dans le temps.
- Au salarié et au bénévole-accompagnateur d'acquérir une meilleure connaissance de la personne et d'effectuer une évaluation commune de ses capacités d'autonomie et relationnelles.

2. Une période de deuxième stabilisation en hôtel au mois

- Proposition d'une chambre d'hôtel au mois.
L'hôtel au mois permet au public de sortir d'une situation de survie, d'intégrer un espace privé, se l'approprier en l'aménageant et en l'entretenant : réapprendre à être autonome tout en étant entouré.
- Travail sur la remobilisation des ressources de la personne.
- Co-construction de relogement définitif en fonction des droits de la personne, de sa demande et de l'évaluation posée par les petits frères des Pauvres.
- Lors de cette période de deuxième stabilisation, les référents accompagnants s'appuient sur le lien interpersonnel qu'ils ont construit avec la personne en première stabilisation.

Les « réussites » de la première stabilisation seront mises en exergue pour favoriser la deuxième stabilisation puis sa consolidation.

3. Proposition de logements adaptés : la consolidation de la stabilisation

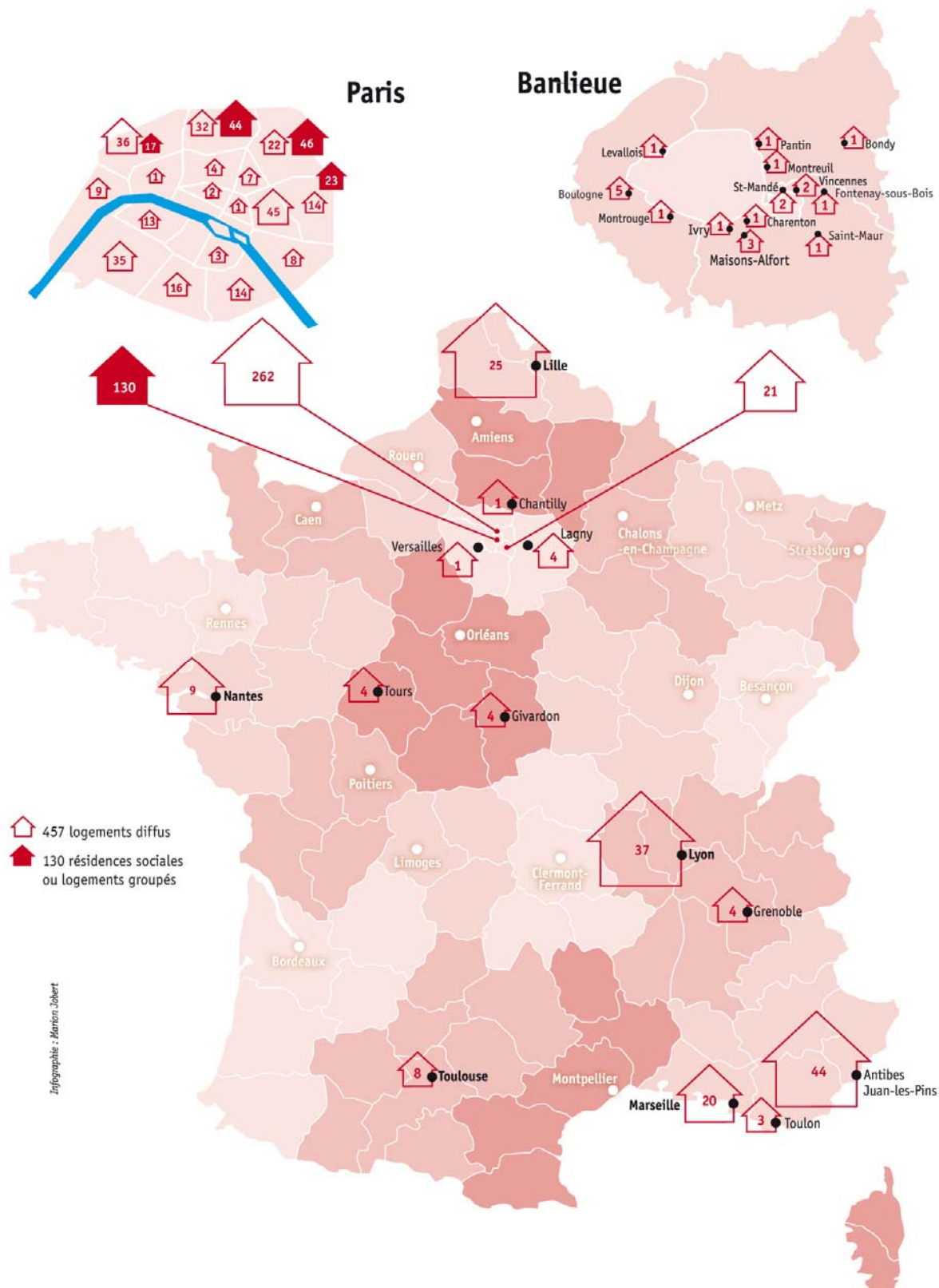
Les petits frères des Pauvres proposent des solutions de logement adaptées au projet de vie de la personne, montent les dossiers de candidature, et proposent une aide à la personne au moment du relogement ainsi qu'un accompagnement dans le temps :

- proposition d'un logement durable dans un logement indépendant dans le parc social public.
- Relogement dans les logements diffus de la **Fondation Bersabée** ou de **l'association de médiation locative « Champ Marie »** ou dans les différentes structures de **pfP-AGE** (hébergement transitoire, résidence sociale, pension de famille).



Crédit : Eric Dexheimer

Annexe 1 : Répartition du patrimoine immobilier social de la Fondation Bersabée



Annexe 2 : profil des personnes logées par la Fondation des petits frères des Pauvres (Bersabée)

